177. Foulois, Jules, ritacheur, rue Magunta, 168 : 6 enfants.
178. Poulaye, Léopold, rattacheur, rue des Girondins, 70 : 6 enfants.
179. Reamaux, Edouard, peintre, rue du Prince, 49 : 5 enfants.
180. Rousselle, Edouard, tailleur, rue de Menin, 405 : 5 enfants.
181. Rygole, Pierre, tarasseur, rue des Flandres, 11 : 4 enfants.
182. Rys, Adolphe, rattacheur, rue des Marlachers : 4 enfants.
183. Samail (Veuve), ménagère, rue du Laboureur : 5 enfants.
184. Scalbert, Jean, rattacheur, rue Colbert, sentier Jacquart, 29 : 5 enfants.
185. Schietekatte, Hem, tisserand, rue Descartes, 23 : 5 enfants.
186. Scrite, Henri, bonne de peine, rue de Peine, rue de l'Epinette, 3 : 4 enfants.
187. Severinus, Ferdinand, tisserand, rue du Hallot, maison Bonte, 8 : 6 enfants.
188. Seynaeve, Gustan, tisserand, rue du Dahomey, 67 : 5 enfants.
189. Slaelens, Carlos, manœuvre, rue de l'Hermitage : 6 enfants.
190. Terrier, Désiré, tisserand, rue de Fleurus, 386 : 6 enfants.
191. Tully, Louis, tisserand, rue de la Lys, 86 : 6 enfants.
192. Tytgat, Auguste, valer, rue de Gand, 254 : 5 enfants.
193. Vandaele, Henri, tisserand, rue Colbert, 26 : 6 enfants.
194. Vandenbroucke, Henri, rattacheur, rue de la Croix-Rouge, cité Vikin, 40 : 8 enfants.
195. Vandenbulcke, Louis, tisserand, rue du Dahomey, 66 : 8 enfants.
196. Vandenderinschin, Gustave, tisserand, rue Lamartine, maison Turck, 4 : 6 enfants.
197. Vandermarlière, Carlos, rattacheur, rue Blanchemaison, 10 : 4 enfants.
198. Vandesmonneville, Jules, tisserand, rue Colbert, 10 : 11 enfants.
199. Vanclstraete, Jules, jardinier, rue Achille-Testelin, 211 : 6 enfants.
200. Vanhoenacker, Henri, couvreur, rue de Gand, 977 : 8 enfants.
201. Vanhoverbeke, Henri, tisserand, rue des Ploëts, 249 : 5 enfants.
202. Vanmerhaeghe, Louis, chauffeur, rue de Melbourne, 6 : 5 enfants.
203. Vanroboys, Jules, tisserand, rue Neuve, 45 : 5 enfants.
204. Vanwynsberghe, Gustave, tisserand, rue du Général-Souham, 40 : 5 enfants.
205. Varlet, Louis, tisserand, rue des Phalempins, 78.
206. Verbeke, Louis, fileur, rue du Cymbal, 94 : 7 enfants.
207. Verplancke, Henri, homme de peine, rue de Brest, 41 : 7 enfants.
208. Verschuere, Henri, maçon, rue de Bourgogne, maison Laurent : 3 enfants.
209. Visene, Gustave, tisserand, rue du Brun-Pain, cour Ducoulombier : 5 enfants.
210. Vlangabeke, Joseph, mannelier, rue de Roncq, 90 : 4 enfants.
211. Wagenaire, Henri, tisserand, rue des Champs, 119 : 7 enfants.
212. Warrot, Charles, homme de peine, rue d'Alger : 7 enfants.
213. Wastyn, Louis, homme de peine, rue de Toul, 12 : 3 enfants.
214. Wittendal, Louis, trieur, rue du Vieilois, maison Delgatte, 20 : 4 enfants.
215. Wyffels, André, rattacheur, rue Achille-Testelin, maison Neyrinck, 7 : 6 enfants.

Solidarité républicaine

Les adhérents à la « Solidarité républicaine » désireux d'acquitter le montant de leurs cotisations pourront se présenter à cet effet, aujourd'hui dimanche 19 décembre, au café de Mme veuve Leclercq, rue Desumont, de onze heures à midi 1/2.

Suicide d'une jeune fille de 15 ans

Hier, nous relations la tentative de suicide d'une jeune fille de 14 ans, qui s'était jetée dans le bassin du canal, mardi, vers 6 heures 45 du matin, et qui fut heureusement repêchée, saine et sauve, par un citoyen témoin de sa tentative de désespoir.

Or, le soir même, vers six heures, une autre jeune fille de 15 ans, se jetait à l'eau entre le pont de l'Esperance et la passerelle du Halot.

Une femme qui passait sur la rive privée le prolongeant qui se mit aussitôt à opérer des recherches, rendues difficiles par l'obscurité. Au bout d'un instant il parvint à retirer le corps de la jeune fille ne donnant plus signe de vie et que tous les soins furent impuissants à ranimer.

Le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu. — L'identité de la jeune fille a été bientôt établie. Elle se nomme Blanche Buchamps, 15 ans, rattacheuse, demeurant rue des Champs.

Cette jeune fille travaillait à l'usine Cauliez et Delmotte, rue du Drapo, et elle aurait été prévenue hier matin de sa mise en quinzaine. A midi elle informa ses parents qu'elle gourmanderait.

Toutefois Blanche retourna travailler l'après-midi comme si rien n'était, mais à la sortie de la fabrique, le soir, elle adressa avec plusieurs compagnes dans la direction du canal.

Après les avoir quittées elle entra jusque vers 10 heures et c'est alors qu'elle mit son funeste projet à exécution.

Il y a plusieurs enfants dans la famille. Le père, veuf, s'est remarié une veuve qui, elle-même avait plusieurs enfants.

M. Besson, commissaire de police du fer arrondissement, a fait les constatations. La famille a réclamé le corps.

Union commerciale de Tourcoing

Le comité prie les commerçants qui désireraient se faire inscrire à l'Union commerciale de vouloir bien en plus tôt, envoyer leur nom et leur adresse à M. Duvaux, secrétaire, 11, Grande-Place, ou leur tiendra compte du timbre d'abonnement lors de la recette de la cotisation.

Très prochainement d'importants services (recouvrements des créances, vérifications de factures de voitures, de feuilles d'impôts, consultations juridiques gratuites, etc., etc.) vont être organisées et, une importante réunion générale des adhérents aura lieu en janvier prochain.

Accident d'usine

Jules Decoque, 46 ans, ouvrier chez MM. Maurel frères, à France, a eu le médius et l'index de la main gauche engagés entre les rouleaux de son métier. Les deux premières phalanges du chacun des doigts ont été écrasées. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard et a ensuite été reconduit à son domicile, rue de la Distillerie (Mouvaux).

La guérison demandera environ 3 semaines.

***

Léonard Campin, 47 ans, *Gilt boxeur* chez M. Alphonse Vanzeveren, teinturier rue de la Belle-Vue, a eu l'index gauche pris dans les engrenages et fortement meurtri.

M. le docteur Bourgeon a fait un pansement *au jeune ouvrier blessé*, qui a ensuite été reconduit à son domicile, au Virolois. L'incapacité de travail sera de plusieurs semaines.

Arrestation

L'agent Dervaux a arrêté hier, rue Condorcet, le nommé Idéphisone Idez, 28 ans, sans profession et domicilié, ni papiers. Cet individu, qui est originaire d'Esbeyer (Aizne), avait été expulsé de Belgique.

L'exercice des brasseries

Il n'était bruit, hier dans la soirée, que d'une série de faits se rapportant à l'exercice d'octroi dans les brasseries. Plusieurs brasseurs, disaient-on, s'étaient fait pincer en tentant de sortir de la bière sans la quittance prise préalablement au bureau central.

Nous nous sommes renseignés, et il appert que les incidents sont moins grands qu'on l'avait d'abord cru. Il n'y a eu, en effet, que des ennuis et inhérents au début d'un service, le règlement sur la pratique de l'exercice n'étant pas suffisamment connu des brasseurs.

On racontait aussi publiquement qu'un autre brasseur avait constitué un important entrepôt de bières en ville et que l'octroi avait découvert le pot aux roses.

Nous ne croyons pas devoir, pour aujourd'hui du moins, entrer dans des détails sur cette affaire.

Malade sur la voie publique

Hier, vers 10 heures 1/2 du matin, M. Henri Levêque, 49 ans, teinturier, demeurant au Pont-de-Neuville, passait rue des Cariniers lorsqu'il s'affaissa sur la voie publique. Il reçut des soins chez M. Paul Massard, marchand de liqueurs, après quoi il put continuer sa route.

Mendicité

L'agent Derolez a arrêté hier, matin, rue de Roubaix, le nommé Nicolas Bouquemiau, 69 ans, qui se livrait à la mendicité.

Wattrelos. — *La fraude.* — Les préposés de douane de service près du Pont-Morel ont arrêté un nommé Edouard Frémeaux, âgé de 29 ans, habitant Roubaix, qui était porteur de 400 grammes de tabac en poudre, 5 kilos de café vert et 600 grammes d'allumettes valeur totale 16 francs.

Il a été remis entre les mains des gendarmes de Wattrelos qui le conduisirent à Lille.

Croix. — On nous prie d'insérer la lettre suivante.

Toujours l'Hospice

Croix, le 7 décembre 1897.

A Monsieur le Maire, président de droit de la commission des l'Hospice.

Confirmément à la lettre de M. le Préfet, en date du 19 novembre dernier, au nom de MM. Coutrier, Delsaux, Pluquet et au mien, j'ai l'honneur vous prier, de vous inviter à vouloir bien convoquer la commission administrative de l'Hospice pour demain 8 ou jeudi 9 décembre à 4 heures 1/2 après-midi, pour procéder à la vérification et à la réception des objets mobiliers déposés à l'établissement.

Je propose 1 heure 1/2, parce que cette opération doit être faite au grand jour.

Il vous dira que d'après la lettre de M. le Préfet et la délibération approuvée, vous aurez à nous présenter toutes les factures relatives aux travaux faites, afin que la commission puisse juger en connaissance de cause.

Comptant que vous adhérerez à notre dire, je vous prie d'agréer M. le Maire, mes salutations empressées.

Henri Florin.
Secrétaire.

Comme vous le savez, c'est le *Secrétaire* qui signe, ou répond à l'*Ecrivain*, comme suit :

Mairie de Croix, le 8 décembre 1897.

Monsieur l'Econome,

Veuillez convoquer la commission de l'Hospice pour vendredi à 3 heures.

Recevez, Monsieur, mes civilités empressées.

Le Maire,
F. Desbarbieux.

C'est laconique, et M. Desbarbieux ne demande pas le grand jour, au 10 décembre, à trois heures, il est presque nuit. Mais, comme la séance 10 bis a peu près nulle.

Tous commentaires sont superflus.

Le même jour, M. Desbarbieux écrivait au Préfet, qui d'ailleurs ne peut la lettre qu'il a reçu depuis par tous les journaux, demandant l'ajournement de l'Hospice au 15 janvier 1898, ce qui explique l'obstination à jeter contre de l'administration municipale, aux séances des vendredi 10 et mardi 14 décembre.

A la même date, on placardait dans Croix, des affiches diffamatoires pour le Préfet et la majorité de la commission de l'Hospice.

Enfin vient le bouquet :

A la réunion du mardi 14, la majorité, voulant abouter, fixa la prochaine réunion au dimanche 19 décembre et fen l'ordre du jour comme suit :

1° Nomination d'un ordonnateur.

2° Examen des demandes d'admis nouvelles et admissions.

3° Réception par la commission du mobilier fourni à l'Hospice, conformément à la lettre de M. le Préfet, du 19 novembre dernier.

4° Examen de l'immeuble au point de vue de l'hygiène, et de la salubrité, notamment écuries, eau potable, carreaux de vitre, soupiraux des caves, etc., etc.

5° Demande de versement des sommes de 5.000 francs et de 8.000 francs à l'Hospice par la lettre du Préfet, du 19 novembre 1897.

Ces quatre convocations furent remises à la maire le 15 décembre, reprises le 16 au matin par l'économe, et portant la mention suivante :

« Pas de réunion le dimanche, jour de repos ordonné par le Seigneur.

Signé : Le Maire.
F. Desbarbieux.

Ici M. Desbarbieux jette le masque. La comédie a assez duré.

La majorité de la commission de l'Hospice.

***

Donation Branac. — Les personnes qui croient avoir des titres pour participer à la donation doivent produire sans délai leur demande à M. le Maire.

***

L'Union sociale et patriotique. — Aujourd'hui, à 4 heures du soir, estaminet Fidèle Dhal, à la Croix-Blanche, une grande conférence sera faite par M. Chatelain, avocat.

Ordre du jour : L'Union sociale et le collectivisme formation de la section du Crochet.

Lys-lez-Lannoy. — *Société d'anciens militaires « l'Avant-Garde ».* — Aujourd'hui dimanche, 19 décembre, à huit heures précises, réunion générale mensuelle au local, rue du Bois. — Ordre du jour : Propositions des cotisations ; réception de nouveaux sociétaires.

Halluin. — *Voleurs volés.* — Dans la nuit du 17 au 18 courant, entre 11 heures et 2 heures du matin, une tentative de vol a été commise à la fabrique de M. Charles Lemaître, rue de Lille à Halluin.

Les voleurs ont ouvert les contrevents puis ils ont enduit de boue une vitre qu'ils ont casser ensuite et ayant ainsi dépaqueté, il leur a été facile d'ouvrir la fenêtre du rez-de-chaussée par laquelle ils se sont introduits dans le bureau.

Le vendredi jour de paie, le directeur de cette fabrique mettait son argent dans le tiroir d'un pupitre, mais il a soin le soir de remettre dans le coffre-fort ce qui lui reste, de sorte que les voleurs ont été volés et n'ont rien trouvé à prendre.

Il est à supposer que les auteurs de cette tentative de vol doivent travailler ou ont travaillé chez M. Lemaître.

Dès le matin les recherches les plus actives ont été faites par la police, les rôdeurs ont été interrogés par M. le commissaire de police sur l'emploi de leur temps, mais jusqu'ici elles sont restées infructueuses.

— On se rappelle qu'il y a quelques jours la police a découvert, dans un foin rempli d'eau, au Colbras, un coulant de tresilage qui avait été soustrait à M. Delesalle Gustier, et que l'auteur de ce vol était le nommé Steeland, *cabaretier au « Cornet Chambard »*.

Nous apprenons que cette individu devra comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille le 24 courant, mais il paraît qu'il a déjà pris la fuite en Belgique son pays d'origine.

Mouvaux. — *Vol de linge.* — Vendredi 17 décembre, de 4 à 5 heures du soir, des malfaiteurs demeurés inconnus ont pénétré à travers la haie vive, dans le jardin du sieur Henri Désobrie, rue de Roubaix.

Ils ont coupé de chaque côté, la corde sur laquelle séchaient un caleçon en coton pour homme, une flanelle, deux paires de chaussettes, deux paires de bas d'enfant et une camisole et ils ont enlevé le tout, dont la valeur est de 8 francs environ.

LE NORD

Un cadavre à Loos

Dans la journée d'hier, on a découvert près du cimetière de Loos le cadavre d'un individu portant sur lui une montre et une certaine somme d'argent. L'auteur ne fait connaître à qui y a suicidé ou mort naturelle.

Le crime d'Ascq

Vanwildemeersch, le triste auteur du crime d'Ascq, dont nous avons entretenu il y a quelques semaines nos lecteurs, est renvoyé devant les assises du Nord.

VALENCIENNES

L'ASSASSINAT D'ONNAING

Arrestation du chef de gare

Une arrestation sensationnelle s'est produite dans la journée d'hier : celle de M. Charles Mascret, chef de gare à Onnaing.

Le parquet de Valenciennes, composé de MM. Parlier, procureur de la République ; Robert, juge d'instruction ; Lejay, greffier en chef du tribunal, partait par le tramway de huit heures, rue de Mons, pour se rendre à Onnaing. — On prévoyait dans la commune qu'une décision importante allait être prise : l'assassin, disait-on, sera arrêté aujourd'hui.

Depuis huit jours, la rumeur publique accuse nettement le chef de gare d'être l'auteur du meurtre de l'infortuné Deroteleur.

Nous ne nous sommes pas fait ouvertement l'écho de ces bruits, mais nous avons eu soin de par des indiscrétions ou des allégations prématurées, entraver l'action de la justice.

Dans l'esprit du public, le coupable était le chef de gare. La justice semble aujourd'hui lui donner raison, grâce à l'enquête intelligemment faite par la gendarmerie de Blanc-Misseron.

Voici comment le crime aurait été commis : Déroteleur, sortant entre 5 heures 1/2 et 6 heures 45 de l'estaminet Ville-Tel, avait dit à son ami chez qui il venait de dîner : « Je me rends à la gare pour régler un compte avec le chef de gare ; me voici pas impatient, je vais revenir dans quelques instants. » On ne devait pas le revoir.

Dans la matinée déjà, Deroteleur s'était rendu chez le chef de gare pour lui payer une somme de 10 fr.

Comme il n'avait qu'un billet de 50 francs et qu'on ne pouvait lui rendre de monnaie, il dit : « Je reviendrai dans l'après-midi.

Le soir en effet, sortant de chez Ville, après avoir fait de la monnaie, il disait partir à la gare. Il n'a pas dû aller jusque là, mais il n'est arrêté en route chez une amie que nous ne voulons pas nommer. Que s'est-il passé ?

M. Mascret arrivant pour courtiser la personne chez laquelle se trouvait M. Déroteleur, fut frivoles de voir ce dernier en place occupée. Il porta un violent coup de poing à son rival. Une lutte s'engagea, ce qui explique les traces de ciment de plâtrage dans les ongles. M. Deroteleur tomba inanimé sur le carreau.

Quelque peu effrayé, M. Mascret essaya par tous les moyens, en outre en lui lavant la figure avec du vinaigre, de le faire revenir à lui.

Après avoir constaté l'inutilité de ses efforts et s'être rendu compte que M. Deroteleur avait cessé de vivre, le chef de gare, pour échapper aux conséquences que cette mort pouvait entraîner, transporta le corps à l'endroit où il a été trouvé. M. Mascret partait en congé de deux jours samedi matin (il y a huit jours) pour se rendre à Versailles. Son absence fit croire à une arrestation et le bruit s'en répandit rapidement dans la commune.

Ajoutons que M. Mascret est un homme de 45 ans, d'une taille d'environ 1 m. 75, de forte constitution, très solidement bâti, portant les moustaches brunes et les favoris grisonnantes. Il est arrivé à Onnaing, environ depuis 4 ou 5 ans, à peine ; en disgrâce, si nous sommes bien informés. Ami de tout le monde, il n'était l'ami de personne ; d'abord affable, mais peu loyal et de caractère hypocrite. Il doit avoir trois enfants, dont deux filles et un garçon âgé d'une vingtaine d'années.

Le chef de gare ne vit pas en bonne intelligence avec sa femme ; une action en divorce a même été engagée, mais, depuis, la réconciliation s'est faite entre les deux époux.

M. Mascret a toujours montré la vie très large, courtisant toutes les femmes.

Toute la journée a été occupée par de nombreux interrogatoires ; le parquet est resté en permanence à Onnaing ; les allées et venues des gendarmes ont été épiées avec une extrême curiosité par toute la population, que les recontrars de ces jours-ci et les retards subis par l'instruction du crime ont mis dans un état de surexcitation extraordinaire.

La visite des magistrats à la gare à deux heures de l'après-midi et les interrogatoires du personnel avaient fait comprendre que M. Mascret était arrêté.

Plus de 2.000 personnes poussant des cris hodiles stationnaient devant la station.

Encore a-t-il pris avec trois gendarmes de Blanc-Misseron le train arrivant à Valenciennes à sept heures du soir.

On l'a écroué à la maison d'arrêt après un long interrogatoire au cours duquel il a protesté de son innocence.

M. Mascret était en costume de chef de gare, la pipe sortant de la poche gauche de sa jaquette. De grosses gouttes de sueur couraient sur son visage.

Conseil de guerre de Lille

Audience du 17 décembre

X..., caporal au 145e d'infanterie ; abandon de son poste étant de garde. Six mois de prison.

Denis Bourdart, soldat au 145e d'infanterie : désertion à l'intérieur en temps de paix. Acquitté.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 17 décembre

Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Ministère public : M. Honeux, substitut.

LILLE

Accident industriel. — M. Jules Lorédan, tisseur de toiles à Halluin, a été condamné à 25 francs d'amende pour blessures par imprudence.

Le 17 août, un ouvrier, Alphonse Devolder, eut les doigts pris dans un appareil et l'amputation fut nécessaire.

M. Guiot, inspecteur du travail à Tourcoing, reconnaît que l'organe incriminé n'était pas protégé.

Un escroc. — Louis Wattel, 42 ans, est allé au nom de son patron, à Heem, prendre livraison d'une 1/2 livre de chocolat chez le sieur Dumortier, et 12 livres de vanille chez Mormian, fondée : 1a mois de prison.

Prenez garde aux trains. — Victor Gomard, 61 ans, boutonnier et garde-chasse à Roubaix a traversé la ligne du chemin de fer à Blanchemaison le 10 octobre, sur un bout de trace appartenant à la ville, et a reçu en conséquence une condamnation pour charivari qui remonte aux débuts de l'Empire ! 1 fr. 25 d'amende, 5 fr. de frais.

Un assidu : Arthur Fièvet, 27 ans, de Hem, demeurant au habitant de la correctionnelle et curieux un fidèle locataire de la prison voisine.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 18 décembre

Attentats à la pudeur à Croix

Théophile Van Rechem, 39 ans, né à Auweghem (Belgique), cabotier à Croix (arrondissement de Lille), est inculpé d'attentats à la pudeur.

Il habitait chez Van Rechem, est condamné à cinq ans de réclusion.

Défenseur : Me Hatte.

Ministère public : M. Wagon, substitut du procureur général.

Etat-Civil de Roubaix

Du 18 Décembre

Naissances. — Laurence Masjet, rue du Moulin, cour Mullier, 1. — Léonie Braquaval, rue Pauvrée, 4. — Louis Luyckx, rue de la Longue-Chemise, cour Forest, 30 — Albert Lazam, rue de Denain, cour Boudry, 2.

Décès. — Rosalie Buyzschaert, 37 ans, rue de Lille, 212 — Pierre Cornu, 42 ans, Hôtel-Dieu — Jules Lesage, 3 ans 8 mois, Vieux Hutin, maison Declercq, 2 — Vandaele, présumée sans vie, rue de Roubaix, 26 — Marie Vandamme, 21 ans, rue Solférino, 29 — Edmond Degreve, 5 mois, rue des Longues-Haies, cour Desremaux, 11 — Albert Vancampen, 1 mois, Hôtel-Dieu — Frédéric Hibon, 70 ans, Hôtel-Dieu — Raymond Vandenbroeck, 2 mois, rue Solférino, 41 — Pauline Verhaegen, 22 ans, rue des Quinze-Ballots, 11 — Hélène Martin, 38 ans, rue du Moulin, 94 — Germaine Sénéchal, 2 mois, rue des Longues-Haies, 193 — Désiré Drapier, 1 mois 1/2, rue Solférino, 69.

Mariages. — Alphonse Duquenne, peintre, 28 ans, rue des Longues Haies, 9 et Elise Rascart, soigneuse, 26 ans, rue des Fleurs, 30 — Jacobus Rybroeck, tisserand, 25 ans, rue Decrême, 41 Jeanne Hentlin, soigneuse, 22 ans, rue de Rocroy, 23 — Jules Devreux, garçon de magasin, 24 ans, rue de Rocroy, 16 et Marie Delcourt, ouvreuse, 22 ans, rue Neuve, 52 — Emile Manckier, tisserand, 28 ans, rue du Moulin, cour Pouvet, 3 et Zelma Tonneau, doublonse, 21 ans, rue Decrême, 68.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 18 Décembre

Naissances. — Jeanne Bégé, rue Cours-Joyeux — Georges Devos, rue du Brun-Pain — Jera Dumortier, rue de l'Epeuette.

Décès. — Jules Bracq, 5 ans, rue de Menin — Marie Phalempin, 3 ans, rue Achille Testelin — Blanche Boschamps, 15 ans, rattacheuse, Pont de Neuve — Pierre Delecourt, 60 ans, ouvrier, 22 ans, rue de Lille — Louis Dumoulin, 40 ans, sans profession, rue St-Blaise, 77.

Promesses de mariages. — Entre : Arthur Lecomte, 30 ans, boucher et Esther Deprez, 19 ans, ouvreuse — Albert Baudoin, 25 ans, galetteur et Marie Hulen, 21 ans, chamarreuse — Pierre Deparoy, 35 ans, industriel et Irma Julienne, 19 ans, sans profession — Gustave Deuville, 28 ans, négociant et Julie Delepouille, 26 ans, sans profession — Lucien Vanrain, 25 ans, carrossier et Clara Mailliez, 21 ans, doublonse — Jules Dumortier, 22 ans, homme de peine et Blanche Loridans, 21 ans, lobineuse — Louis Debuchy, 25 ans, commissionnaire et Marie Dujardin, 23 ans, ménagère — Louis Timal, 31 ans, agent général d'assurances et Marie Piat, 25 ans, sans profession. — Jules Maujean, 27 ans, huissier et Marie Lahoere, 24 ans, sans profession — Paul Legras, 21 ans, tailleur d'habits et Eleonore Morville, 20 ans, soigneuse — Louis Varras, 23 ans, tisserand et Marie Demey, 25 ans, dévideuse — Joseph Hanquiez, 25 ans, rattacheur et Juliette Kint, 22 ans, soigneuse — J.-Bte Vandaille, 31 ans, tisserand et Leonie Croes, 17 ans, ménagère.

Voulez-vous GUÉRIR VITE ???

Prenez les PASTILLES BRONCHEUSES

elles combattent efficacement

Rhumes, Toux, Bronchites

Les Pastilles Bronchenses

Guérissent rapidement

Grippe, Influenza, Maux de gorge

Les Pastilles Bronchenses

ne coûte que Un Franc la boîte

Dépositaires principaux : MM. Didry, à Roubaix, rue Notre-Dame, 32 et Delaborre, rue d'Inkermann, 74 — Autres dépositaires : MM. Doblock, rue du Sentier, place de Mouvaux (Blanchemaison) ; Corbeaux et Merlier, rue de Lannoy ; Deleporte, rue du Moulin ; Logez, rue de France.

A Tourcoing : MM. Vanoutteile et Decrême, rue Saint-Jacques ; Prunot, rue de la Cloche ; Dujardin, rue d'Auvers ; Delassotte, rue du Tournay ; Sarrazin, place de Mouvaux (Blanchemaison).

A Wattrelos : M. Blanckaert — A Lys : M. Lagneau — A Croix : M. Simonet, et dans toutes les grandes pharmacies du Nord de la France. n.c.

CHAQUE ANNÉE un grand nombre de personnes désireuses de profiter du passage à Roubaix du célèbre médecin **M. BROUILLARD**, ont le tort d'attendre les derniers moments de son séjour ici pour lui rendre visite ; c'est la faute à l'économiquement qui se voit toujours à la dernière heure à l'**Hôtel Ferraille**, où il est descendu, sans parler des retardataires qui, régulièrement, se présentent après son départ et regrettent alors de ne pas avoir mis un peu plus d'empressement à profiter de ses bons services. *Pour éviter ces inconvénients,* nous conseillons à ceux qui désirent de bien faire attention que son départ aura lieu sans remise le mardi matin **21 décembre**.

BRASSERIE UNIVERSELLE DE ROUBAIX

Dimanche 19 Décembre, à 4 heures du soir
Lundi 1 Décembre, à 8 heures du soir

SOIRÉES EXTRAORDINAIRES

A grand orchestre avec attraction

M. RAIMB, baryton, 1er prix du Conservatoire de Lille

M. ALBERTINI, Tyrolien.

A la demande générale, dernières soirées de l'immense succès de

M. ALMAZI BELLA

Phénoménal Caoutchoumas équilibriste

Les artistes paraîtront le Dimanche de 7 à 8 heures et de 9 à 11 heures.

Le Lundi, de 8 heures 1/2 à 11 heures.

Entrée à 0,50 c., donnant droit à une consommation de 0,20 c.

A l'occasion des FÊTES DE NOEL

Grands Concerts — Fêtes de nuit

ARBRE DE NOEL

Immense Tombola offerte aux Dames

Grande illumination de toute la Brasserie à gaz.

20.21 d.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 18 Décembre

Cuite 1er jet (cote offic.). . . . a . . . — 88 (cote com.), 87 50 à . . . .

SUCRE — Sucre de canne (cote offic.), 103 . à . . . — Rép. pain 1 (cote offic.), 102.

BETTERAVE disponible, . . .

FINANCES

Paris, le 18 décembre 1897.

Les dispositions du marché sont toujours excellentes et malgré les réalisations qui se produisent en fin de semaine les cours sont plutôt en hausse.

Le 3 6/0 est à 103.97.
Le 3 1/2 0/0 à 106.90.

Nos institutions de crédit conservent leur avance d'hier et même gagnent quelques points.

Le Crédit Foncier à 657.
Le Comptoir National d'Escompte à 588.
Le Crédit Lyonnais à 803.
La Société Générale, dont le bilan pour le mois de novembre annonce un bénéfice frais généraux déduits de 301.150 fr., est en grande fermeté à 538.

Rio Anne 820.

L'action de la Compagnie d'Héraclès est en grande stabilité aux environs de 630 fr. et dépassera bientôt ce cours, grâce aux brillants résultats qu'on attend de son exploitation houillère.

Les Banques sont toujours très actives sur l'action Incroyable à 495 fr.

La Compagnie auxiliaire des Chemins de fer possède plus de 2.500 wagons de marchandises qu'elle loue aux grandes Compagnies de chemins de fer, aux Compagnies minières, etc.

Le cours actuel de ses obligations est trop avantageux pour ne pas attirer l'attention des capitalistes.

On recherche l'obligations Salonique-Constantinople à 280 fr. et les obligations Smyrne-Cassaba nouvelles à 375 fr. On sait que ces titres jouissent de la garantie spéciale des dîmes des provinces desservies qui sont affectées à parfaire la différence entre les recettes effectuées et les recettes garanties.

L'obligation de la Compagnie de Voitures l'Urbaine a 450 fr. rapporte 25 fr.

Nos Chemins de fer sont très fermes.

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

Du 18 Décembre

Cote officielle de 4 heures ./*

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. a fabr. Cote préc.	TYPE 1 qual. a fabr. Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 qual. cour. Cote jour	Peign. d'A Type a. c. Cote préc.	Peign. d'A Type a. c. Cote jour
Décembre	4 00	3 995				
Janvier	3 95	3 95				
Février	3 925	3 925				
Mars	3 90	3 90				
Mars nouv.	»	»				
Avril	3 875	3 875				
Mai	3 875	3 875				
Juin	3 875	3 875				
Juillet	3 875	3 875				
Août	3 875	3 875				
Septembre	3 875	3 875				
Octobre	3 85	3 85				
Novembre	3 85	3 85				

Tendance : Soutenue.

DÉTAIL DES VENTES

Type unique		
Décembre	5.000	à 3.975
Janvier	15.000	» 3.95
Avril	5.000	» 3.875
Id	5.000	» 3.90
Mai	5.000	» 3.875
Juin	10.000	» 3.875
Juillet	5.000	» 3.875
Août	5.000	» 3.875
Septembre	10.000	» 3.875
Total de la journée	65.000 kil.	

Echange en report

10.000 décembre sur mois moins 0.10 cent.

Tous les samedis de l'année la cote officielle sera tenue à midi à Roubaix.

IMPRIMERIE DUJARDIN ET Cie, RUE NATIONALE, 54 LILLE.

Le gérant : E. DUJARDIN.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 179

Miracle d'Amour

Par PIERRE SALES

TROISIÈME PARTIE

Elle le repousse très doucement.

— Pas de folie, Michel, je vous en prie !

— Oh ! soyez-moi encore ! Je vous en prie.

— Non.... Je ne peux pas, en ce moment... Je me sens si différente depuis que vous m'avez avoué cela.... Certainement, je ne suis plus la même....

Son visage devenait très grave.

— Et il ne faut pas ce nous nous abandonnions à un tel rêve, Michel... Vous, si riche et moi presque pauvre à côté de vous !... Oh ! que penserait-on ?

— Et-ce vous qui allez vous inquiéter de l'opinion des autres ?

— Je m'inquiète de l'opinion de votre père, Michel, de votre mère... Nous sommes si heureux amis, rien qu'amis ! N'est-ce pas possible de demeurer ainsi ?... Tu peux, Michel.... Ce serait peut-être notre malheur que l'amour succédant à notre si bonne camaraderie... Mais tâche vous bien sincère ! interrogeat-t-elle avec une soudaine angoisse.

— Vous m'as mentit, bébelle ?

— Pourtant, cette jolie personne avec qui vous faites de si agréables escapades ?... Ingénuité ?

Et elle se mettait, tout d'un coup, à rire nerveusement.

— Vous vous moquez de moi, Michel ; vous prenez volire revanche à mes railleries ?

Michel, stupéfait, bégayait :

— Mais... je vous jure....

— Ah ! ne mies pas !

— C'est Robert qui...

— Robert ne m'a rien dit ; il respecte trop sa sœur pour lui conter vos fredaines ; mais je sais les choses quand même, et je les sais bien. Et moi qui avais la vanité de vous croire, vous qui, il n'y a pas un mois, vous dérouliez de mon chemin pour ne pas manquer dans doute le moindre sourire de moi, et que vous avait donné ? Car elle est bien jolie, je vous en adresse tous mes compliments ; et, vous avez raison, elle fait comprendre la femme à bicyclette....

— Taisez vous, méchante ! Et n'allez pas comparer le caprice, la fantaisie passagère que peuvent inspirer de telles créatures à la tendresse infinie que je vous ai vouée, chère petite amie de mon enfance, chère petite amie de toujours ! Je vous offre ma vie, et vous me brisez le cœur si vous me repoussez....

Isabelle n'eut pas le temps de répondre : l'orchestre, qui jouait un quadrille, venait de s'arrêter tout à coup, et tous les danseurs se précipitaient vers le hangar où s'étaient installés les mamans, et des cris de surprise, presque d'effroi retentissaient.

Instinctivement, Isabelle et Michel coururent aussi vers ce hangar et aperçurent la contesse Valadin et Sosthène Letourneur qui, avec des gestes agitoyés, se cessaient de répéter :

— Espérons que ce n'est qu'une fausse nouvelle ou qu'on a beaucoup exagéré : l'Agence Havas ne la donne, d'ailleurs, que sous toutes réserves.

Et cette nouvelle, la marquise d'Auserais, debout, raide, comme, grandie, la lisait à mi-voix à un groupe nombreux qui se pressait tumultueusement autour d'elle :

« D'après des renseignements de source anglaise, le vicomte Maurice de Fontevrache qui, le gouvernement avait chargé d'une mission en Afrique, aurait été blessé dans une rencontre avec une peuplade connemie, que, du reste, il aurait mise en déroute ; mais, ses blessures l'empêchant de continuer son expédition, il aurait été rapporté à la côte du Dahomey, où il aurait été pris par une tribu ou s'attendait au moment à l'autre à un dénouement fatal. »

Oui, elle avait le courage de lire cela, la malheureuse femme, et d'étouffer les sanglots qui grondaient en elle, parce qu'elle sentait bien qu'elle était le point de mire de tous les yeux, parce qu'elle comprenait bien qu'une défaillance trahirait son secret à son mari.

Et elle avait à peine tressaillit lorsque la comtesse Valadin, arrivée depuis quelques minutes avec Sosthène, avait couru à elle, douceureuse, déjà compatissante, en lui coulant, dans une hypocrite caresse :

— Ah ! ma chère amie, quel malheur si c'est vrai ! Le pauvre M. de Fontevrache !... Je vous ai apporté la feuille Havas que mon mari reçoit à cinq heures ; mais je ne peux pas, je n'ai vu y croire....

Et la marquise, ayant terminé sa lecture, passait la feuille de nouvelles à d'autres et disait avec un calme effrayant à son mari :

— Voyez comme j'avais raison de lui décourseiller ce voyage pour le jeune duc ! Il n'était pas préparé !

Le prince de Zéran s'était glissé près de Sosthène et lui murmurait à l'oreille :

— Heim ! mon petit, regardez-la moi !

Et d'un clignement d'œil, il lui désignait la marquise.

— C'est de l'héroïsme, où je ne m'y connais pas.

Sosthène prononçait entre ses dents :

— Quelle race, tout de même !

— Jamais il n'avait si bien senti la distance qui le séparait des d'Auserais....

XV

LA FIN D'UN GENTILHOMME

— Ah ! mais en voilà assez pour aujourd'hui ! fit Jean Raucourt en jetant son compte et son photo. Je ne peux pas, je ne veux pas, si vous les aimez, les deux, les mettre dans mon appareil et l'amputation fut nécessaire.

M. Guiot, inspecteur du travail à Tourcoing, reconnaît que l'organe incriminé n'était pas protégé.

Un escroc. — Louis Wattel